



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Var

# LE CONSEIL DE LA CPAM DU VAR 2022

## LES REPRESENTANTS

### Représentants des Salariés :

- M. Gilles MANCHON (CGT-FO)
- Mme Chantal GAUGAIN (CGT-FO)
- M. Bernard LICCIA (CGT-FO)
- Mme Jessica MICHEL (CGT-FO)
- M. Jean-Marie JEGOU (CGT)
- M. Jean-François ROSSO (CGT)
- M. Joël CAMILLIERI (CGT)
- M. Thierry SALERNO (CGT)
- M. Michel UNIA (CFDT)
- Mme Dominique KLEIN (CFDT)
- M. Jean-François KERHOAS (CFDT)
- M. Claude NEGRI (CFTC)
- Mme Patricia ESTEVEZ (CFTC)
- M. Didier CHAINTREUIL (CGC)
- Mme Lucille ROCHAT (CGC)

### Représentants des Employeurs :

- Mme Sophie ABOUDARAM (MEDEF)
- Mme Cécile ALLAUZEN (MEDEF)
- M. Lionel DOUCET (MEDEF)
- M. Didier KOUBBI (MEDEF)
- M. Christian TURBA (MEDEF)
- M. Stéphane BELTRANDO (MEDEF)
- M. Emmanuel MAS (MEDEF)
- Mme Ingrid LEMERCIER (MEDEF)
- M. Malik DAHMAN (CPME)
- M. Hervé FRESSE (CPME)
- Mme Chloé GIL (CPME)
- M. Marc MUSCATELLI (CPME)

- M. Benoit LARGE (CPME)
- M. Jean-Christophe DECLERCQ (CPME)
- M. Jean-Marc DE GAETANO (U2P)
- Mme Muriel RODRIGUES (U2P)

#### **Représentants de la Mutualité Française :**

- Mme Nathalie MEHATS (FNMF)
- M. Stéphane GRASS (FNMF)
- Mme Anne MAURICE (FNMF)
- M. Dominique VIOT (FNMF)

#### **Représentants des Institutions :**

- M. Alain AGRED (FNATH)
- Mme Brigitte PERRAUD (UNAASS)
- Mme Carole DELEIGNIES (UNAASS)
- Mme Bénédicte LEGENVRE (UDAF)
- Mme Fabienne RODEVILLE (UDAF)

#### **Représentant l'IRPSTI (Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants) :**

- Mme Josiane DUMAS-LANTIER

#### **Personne qualifiée :**

- Mme Hélène MANTEL-SOTO

#### **Représentants du personnel (à titre consultatif) :**

- Mme Marie-Laure OMNES
- Mme Serena MAURO
- Mme Nadège CHAUVIN
- Mme Pascale MORENO
- Mme Eva BERTRAND
- M. Sylvain MAFFRE

## LES COMMISSIONS DU CONSEIL

### Commission de Recours Amiable

Les recours formés contre les décisions prises par les organismes de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole de salariés ou de non-salariés sont soumises à une commission de recours amiable. Ces réclamations sont de nature très diverses : affiliation et immatriculation au régime de sécurité sociale, droits, calcul et montant des prestations, recouvrement des prestations indûment versées, reconnaissance du caractère professionnel d'un accident du travail ou de trajet, contestation de la reconnaissance du caractère professionnel d'un accident du travail par les employeurs. La Commission de Recours Amiable donne, sur les affaires qui lui sont soumises, son avis au Conseil, qui statue et notifie sa décision aux intéressés.

1 046 dossiers ont été présentés en 2022, 171 ont fait l'objet d'un accord total ou partiel et 875 d'un refus.

En 2022, les motifs de recours les plus fréquents ont concernés les dossiers suivants :

- Indus assurés et Professionnels de santé (37%)
- Accidents du travail (20%)
- C2S (20%)
- Indemnités Journalières (12 %)
- Invalidité (9%)

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme GAUGAIN - M. UNIA - Mme GIL - M. BELTRANDO - Mme RODEVILLE
- **Suppléants** : M. NEGRI - M. CHAINTREUIL - Mme ABOUDARAM - M. FRESSE - Mme MEHATS

### Commission des Remises de Dettes

Les organismes de sécurité sociale sont autorisés à différer ou à abandonner la mise en recouvrement ou en paiement de leurs créances ou de leurs dettes à l'égard des cotisants ou des assurés ou des tiers en deçà des montants et dans des conditions fixées par décret. La préparation des propositions des demandes de remises de dettes et des listes récapitulatives est réalisée par le pôle Recouvrement unifié des créances du service Activités Comptables et Financières. Toutes les décisions de remises de dettes, quel qu'en soit le montant, sont soumises pour contrôle de légalité à la Mission Nationale de Contrôle.

En 2022, la Commission de remise de dettes s'est réunie 11 fois et a examiné 73 dossiers pour lesquels les décisions suivantes ont été prises :

- Accord total : 33

- Accord partiel : 14
- Refus : 26

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme GAUGAIN - M. UNIA - Mme GIL - M. BELTRANDO - Mme RODEVILLE - M. GRASS
- **Suppléants** : M. NEGRI - M. CHAINTREUIL - Mme ABOUDARAM - M. FRESSE - Mme MEHATS - M. VIOT

## Commission Relations avec les Usagers

La Commission relation avec l'utilisateur (CRU) s'est réunie en septembre 2022. Sur proposition de la Directrice et au travers de cette Commission, le Conseil a déterminé les objectifs poursuivis pour garantir la meilleure qualité de service et la satisfaction des usagers :

- **Homogénéité du service rendu pour tous les assurés** dans le cadre de l'intégration des régimes et de la crise sanitaire
- Proposition de **services plus individualisés et adaptés aux besoins** des publics
- **Facilitation des interactions avec les entreprises** et amélioration de la communication à leur égard
- **Adaptation du maillage territorial** pour prendre en compte le déploiement progressif des structures France Services et le développement des rendez-vous téléphoniques et/ou des visios rendez-vous

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme ESTEVEZ - Mme MICHEL - Mme ROCHAT - M. KERHOAS - M. ROSSO - Mme RODRIGUES - M. DECLERCQ - M. DE GAETANO - M. KOUUBI - M. FRESSE - M. VIOT - M. AGRED
- **Suppléants** : Mme KLEIN - M. CHAINTREUIL - M. JEGOU - M. LICCIA - M. NEGRI - Mme ABOUDARAM - M. DAHMAN - M. LARGE - M. MAS - M. TURBA - Mme MEHATS - Mme DELEIGNIES

## Primes de Fin de Rééducation Professionnelle

Cette commission vise à octroyer une Prime de Fin de Rééducation Professionnelle aux victimes d'accident du travail ayant terminé un stage de rééducation professionnelle.

En 2022, une prime d'un montant de 2 744,59 € a été versée.

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme ROCHAT - M. KERHOAS - M. DAHMAN - M. DE GAETANO
- **Suppléants** : Mme ESTEVEZ - M. LICCIA - Mme RODRIGUES - M. MAS

## Commission d'Action Sanitaire et Sociale

Cette instance est chargée de préparer les délibérations du Conseil en matière :

- d'orientation et de suivi de la politique d'Action Sanitaire et Sociale (A.S.S.) dans le cadre des orientations nationales,
- de fixation des critères d'attribution des aides individuelles et des subventions aux associations.

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme KLEIN - Mme GAUGAIN - M. NEGRI - M. CHAINTREUIL - M. ROSSO - Mme ABOUDARAM - Mme ALLAUZEN - M. DAHMAN - M. FRESSE - M. DE GAETANO - M. GRASS - M. AGRED
- **Suppléants** : Mme ROCHAT - Mme ESTEVEZ - M. UNIA - M. LICCIA - M. JEGOU - Mme GIL - Mme LEMERCIER - Mme RODRIGUES - M. KOUBBI - M. DECLERCQ - M. VIOT - Mme LEGENVRE

## Commission des AIPS

La Commission est chargée d'examiner les dossiers de demandes d'aides financières et de décider de l'attribution éventuelle :

- **d'aides à caractère sanitaire** : frais de séjour - transports - cures - soins hors nomenclature - ticket modérateur hospitalier - handicap sans lien avec la MDPH - prestations supplémentaires
- **d'aides à caractère social** (par exemple aide alimentaire)
- **toute aide exceptionnelle** en dehors des critères définis dans le règlement intérieur (par exemple les frais d'obsèques)

Années	Nombre d'aides individuelles accordées par la Commission	Montants
2022	666	409 791 €
2021	782	380 335 €

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : M. CHAINTREUIL - Mme GAUGAIN - M. NEGRI - Mme ALLAUZEN - M. FRESSE - Mme RODRIGUES - M. VIOT
- **Suppléants** : Mme KLEIN - Mme ESTEVEZ - M. ROSSO - Mme ABOUDARAM - M. DECLERCQ - M. DE GAETANO - Mme LEGENVRE

## Commission des Pénalités Financières

La commission des pénalités financières apprécie la responsabilité de la personne physique ou morale dans la réalisation des faits reprochés comme par exemple le fonctionnement d'une fraude en bande organisée. Si elle l'estime établie, elle propose une pénalité dont elle évalue le montant.

En 2022, et au cours de ses 17 séances, la Commission a examiné 41 dossiers.

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : M. UNIA - M. NEGRI - M. TURBA - Mme RODRIGUES - Mme LEGENVRE
- **Suppléants** : M. MANCHON - M. CHAINTREUIL - M. DECLERCQ - M. DE GAETANO - Mme DELEIGNIES

## Commission Mixte de Conciliation

La Commission mixte de conciliation est réunie en cas de plainte formée par une personne s'estimant victime d'un refus de soins discriminatoire de la part d'un professionnel relevant d'un ordre professionnel.

Les membres de la Commission :

- **Titulaires** : Mme ABOUDARAM - M. MANCHON
- **Suppléants** : M. LARGE - Mme KLEIN

## LES COMMISSIONS PARITAIRES

Des Conventions, destinées à organiser les rapports entre les Professionnels de Santé et les Caisses d'Assurance Maladie sont signées au plan national. Des Commissions Régionales ou Départementales ont été mises en place pour veiller à leur bonne application.

Ces Commissions Conventionnelles sont composées d'une Section Professionnelle et d'une Section Sociale, où sont répartis les Régimes M.S.A et Général.

Les Commissions se réunissent en général deux fois par an et ont pour rôle essentiel :

- d'analyser l'évolution des dépenses,
- de promouvoir une politique de régulation des dépenses,
- de garantir à tous les Assurés Sociaux l'accès à des soins de qualité,

# COMMISSIONS PARITAIRES DÉPARTEMENTALES

## Commission Paritaire Locale Médecins

Généralistes et Spécialistes Libéraux

- **Titulaires** : Mme ALLAUZEN - M. MANCHON - M. VIOT
- **Suppléants** : Mme MEHATS - M. DECLERCQ - M. KERHOAS

## Commission Paritaire Départementale des Chirurgiens-Dentistes

- **Titulaire** : M. AGRED
- **Suppléant** : Mme LEGENVRE

## Commission Paritaire Départementale des Infirmiers

- **Titulaire** : M. UNIA
- **Suppléant** : M. KOUBBI

## Commission Paritaire Départementale des Masseurs-Kinésithérapeutes

- **Titulaire** : M. CHAINTREUIL
- **Suppléant** : Mme RODRIGUES

## Commission Paritaire Départementale des Orthophonistes

- **Titulaires** : M. DE GAETANO – M. KOUBBI
- **Suppléants** : Mme LEGENVRE - M. ROSSO

## Commission de Concertation des Transporteurs Sanitaires Privés

- **Titulaires** : Mme GIL - M. LICCIA
- **Suppléants** : M. DE GAETANO - Mme ESTEVEZ

## Commission de Concertation des Taxis

- **Titulaire** : M. DE GAETANO
- **Suppléant** : Mme ROCHAT

## Commission Paritaire Départementale des Pharmaciens

- **Titulaire** : M. MANCHON
- **Suppléant** : M. DAHMAN

## Commission Paritaire Départementale des Sages-Femmes

- **Titulaire** : Mme LEGENVRE
- **Suppléant** : M. AGRED

## Commission Paritaire CPTS

- **Titulaire** : M. MANCHON - M. UNIA - M. VIOT
- **Suppléant** : Mme ABOUDARAM - Mme GAUGAIN - M. JEGOU

## COMMISSIONS PARITAIRES REGIONALES

### Commission Paritaire Régionale des Orthoptistes

- **Titulaire** : M. NEGRI
- **Suppléant** : /

### Commission Paritaire Régionale des Biologistes

- **Titulaire** : M. KERHOAS
- **Suppléant** : M. TURBA

### Commission Paritaire Régionale des Médecins

- **Titulaire** : /
- **Suppléant** : M. MANCHON

### Commission Paritaire Régionale des Chirurgiens-Dentistes

- **Titulaire** : /
- **Suppléant** : M. AGRED

### Commission Paritaire Régionale des Infirmiers

- **Titulaire** : M. UNIA
- **Suppléant** : /

### Commission Paritaire Régionale des Pédiçures-Podologues

- **Titulaire** : /
- **Suppléant** : M. KERHOAS

### Commission Paritaire Régionale des Orthophonistes

- **Titulaires** : /
- **Suppléant** : M. DE GAETANO



## Commission Paritaire Régionale des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

- **Titulaire** : M. MANCHON
- **Suppléant** : M. VIOT

## Commission Paritaire Régionale des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)

- **Titulaire** : /
- **Suppléant** : M. MANCHON

## REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

### Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

La Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est une instance, créée par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », chargée de prendre les décisions d'attribution des prestations et d'orientation des personnes en situation de handicap (enfants et adultes) depuis le 1er janvier 2006.

- **Titulaire** : M. NEGRI
- **Suppléant** : M. AGRED

### Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) administré par une COMmission EXécutive (COMEX). La COMEX est l'instance délibérante du GIP.

- **Titulaire** : Mme GAUGAIN
- **Suppléant** : /

### Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance de démocratie locale au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le décret relatif aux conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) publié le 09 septembre 2016 en précise la composition et les modalités de fonctionnement.

- **Titulaire** : M. MANCHON
- **Suppléant** : Mme MAURICE

### Conseil Territorial de Santé

Promulguée le 26 janvier 2016, la loi de modernisation de notre système de santé affiche l'ambition d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire, en s'appuyant sur un renforcement de l'animation territoriale conduite par les Agences Régionales de Santé (ARS). Elle a constitué un Conseil Territorial de Santé, qui a remplacé l'ancienne conférence de territoire et qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de santé (professionnels de santé, directeurs d'établissements, usagers, élus locaux, représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale).

- **Titulaire** : M. MANCHON
- **Suppléant** : /

### Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est l'un des dispositifs institués par la loi ASV relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 : " Dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. "

- **Titulaire** : M. MANCHON
- **Suppléant** : Mme ABOUDARAM

### Conseil d'Administration de l'Union Immobilière

Conformément aux articles L 216.1 à L 216.3 du Code de la Sécurité Sociale, une UNION est constituée entre les Organismes désignés ci-dessous :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var ;
  - Caisse d'Allocations Familiales du Var ;
  - Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales Paca.
- **Titulaires** : Mme KLEIN - M. NEGRI - M. MANCHON - M. BELTRANDO - M. MAS - M. DOUCET
  - **Suppléants** : Mme ROCHAT - M. LICCIA - M. KERHOAS - Mme ABOUDARAM - M. LARGE - M. DE GAETANO